



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## CAUE

Question écrite n° 78987

### Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur le statut de l'ensemble des CAUE en France. Beaucoup de CAUE sont actuellement en cessation de paiement. Cette situation non-avouée par le Gouvernement est scandaleuse. Elle provient pour l'essentiel d'un dysfonctionnement de l'État dans l'élaboration et le recouvrement de la taxe d'aménagement. Il lui demande de faire toute la transparence sur cette situation afin de mettre un terme à l'opacité du processus de la mise en œuvre de la taxe et de lui faire connaître les mesures concrètes qu'elle entend prendre pour préserver le mouvement des CAUE.

### Texte de la réponse

La ministre de la culture et de la communication est très attentive à la situation financière des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE). Alertée sur ces difficultés rencontrées sur les territoires, elle a demandé aux préfets, par deux circulaires successives du 6 septembre 2012 et du 7 octobre 2013, de veiller au respect de l'indépendance financière des CAUE et du dispositif prévu par la loi de finances rectificative pour 2010. Il est indispensable en effet de veiller au respect des obligations légales qui incombent aux départements, s'agissant notamment du vote d'un taux et du caractère obligatoire du reversement de la taxe (articles L. 331-3 et L. 331-17 du code de l'urbanisme), afin de sécuriser le financement des CAUE. Par ailleurs, la mise en œuvre de la réforme initiée par la loi de finances rectificative pour 2010, effective en mars 2012, a dû faire face à un certain nombre de difficultés techniques et liées à l'estimation des ressources attendues. Il ressort des derniers travaux menés avec les ministères concernés (ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité ; ministère de l'économie, des finances et de l'industrie) que l'essentiel des difficultés techniques sont désormais aplanies et les retards en cours de résorption. L'année 2015 marque donc le retour progressif à un fonctionnement normal. Une mission d'évaluation a été confiée conjointement à l'inspection générale des affaires culturelles et au conseil général de l'environnement et du développement durable afin d'identifier, d'une part, une base juridique plus lisible et plus transparente au reversement de la taxe d'aménagement dans le but d'améliorer le financement des CAUE et, d'autre part, de réinterroger les statuts et la gouvernance des CAUE pour à la fois respecter l'intérêt public de l'architecture et réaffirmer leurs missions. Les conclusions de la mission sont librement accessibles sur le site du ministère de la culture et de la communication.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 78987

**Rubrique :** Architecture

**Ministère interrogé :** Écologie, développement durable et énergie

**Ministère attributaire :** Culture et communication

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [5 mai 2015](#), page 3345

**Réponse publiée au JO le :** [18 août 2015](#), page 6376